

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 20 avril 2026**

Le vingt avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion à la mairie, sous la présidence de M. Marc PAGET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 13 avril 2026

Présents : M. PAGET Marc, Maire
M. PONTHEIU Eric, Mme LOSSERAND Catherine, M. TARDITI Christian
Adjoints au Maire,
Mme FAVRE Stéphanie, M. OUVRIER-NEYRET Philippe, M. LE CURIEUX-BELFOND Hervé,
SARAÏVA Cédric, Mme CARCEY-CADET Emmanuelle, M. FLAVIEN Guy-Félix,
Mme BESSON Christelle, Mme SOREL Pauline, M. DESAIRE Tomy,
Mme FOURNIER-BIDOZ Maryline, Mme SAULNIER Laetitia, Conseillers Municipaux

Absent(e)s ayant donné pouvoir :

Absent(e)s excusé(e)s :

Absent(e)s :

La séance du conseil municipal est ouverte à 20 h 00

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, entré en vigueur le 01 juillet 2022, modifié par Ordonnance n° 2021-1310 DU 07/10/2021 – Art. 2., Il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le conseil municipal désigne **M. PONTHEIU Eric** pour assurer ces fonctions.

**DEL2026.30 - ACTE 7.5 - SUBVENTIONS
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS
DEPARTEMENTAUX D'AVENIR et de SOLIDARITE (CDAS)**

M. le Maire expose qu'il devient nécessaire de procéder à la réalisation d'un tapis d'enrobés sur une fondation de chaussée existante, Route de Végy et Chemin des Coves, dont le coût prévisionnel est estimé à 46 499,00 € HT soit 55 798,80 € TTC.

Pour ces travaux la commune de Giez pourrait bénéficier d'une subvention au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS)

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver la réalisation des travaux d'un tapis d'enrobés Route de Végy et Chemin des Coves
- D'autoriser M. Le Maire à solliciter une subvention auprès du département via le CDAS pour financer les travaux et à signer tous les documents s'y rapportant,

**Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité**

la réalisation des tapis d'enrobés Route de Végy et Chemin des Coves
et AUTORISE à l'Unanimité

M. Le Maire à solliciter une subvention auprès du département via le CDAS 2026

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- TRAVAUX :
- COMMUNICATION :

Questions diverses

RAS

Fin de la séance 20 h 15

Le Maire,
M. PAGET Marc



Le secrétaire de séance,
M. PONTHEU Eric

